53ème ANNEE



Correspondant au 23 février 2014

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم ً قرارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 14-32 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 14-33 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des affaires étrangères	4
Décret exécutif n° 14-34 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 14-35 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	12
Décret exécutif n° 14-36 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la justice, garde des sceaux	31
Décret exécutif n° 14-37 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2014 au ministre des finances	39
Décret exécutif n° 14-38 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'énergie et des mines	63
Décret exécutif n° 14-39 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du développement industriel et de la promotion de l'investissement	67
Décret exécutif n° 14-40 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'agriculture et du développement rural.	71
Décret exécutif n° 14-41 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	79
Décret exécutif n° 14-42 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des moudjahidine	83
Décret exécutif n° 14-43 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des ressources en eau	88
Décret exécutif n° 14-44 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des transports	92
Décret exécutif n° 14-45 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des travaux publics	96
Décret exécutif n° 14-46 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.	100
Décret exécutif n° 14-47 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	106
Décret exécutif n° 14-48 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la communication	110
Décret exécutif n° 14-49 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'éducation nationale	113
Décret exécutif n° 14-50 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	118
Décret exécutif n° 14-51 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la culture	123

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 14-52 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	127
Décret exécutif n° 14-53 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	131
Décret exécutif n° 14-54 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du commerce	135
Décret exécutif n° 14-55 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des relations avec le Parlement	140
Décret exécutif n° 14-56 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.	142
Décret exécutif n° 14-57 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	149
Décret exécutif n° 14-58 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la jeunesse et des sports	153
Décret exécutif n° 14-59 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	157
Décret exécutif n° 14-60 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du tourisme et de l'artisanat	160
Décret exécutif n° 14-61 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	164

DECRETS

Décret présidentiel n° 14-32 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards quatre cent vingt-deux millions sept cent trente-trois mille dinars (9.422.733.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I:

Présidence de la République

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 1.937.576.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité: 112.587.000 DA.

Section IV:

El-Haras El-Djamhouri : 24.500.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus est assurée respectivement par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
 - le ministre, secrétaire général du Gouvernement,
 - le haut commissaire à l'amazighité,
 - le commandant d'El-Haras El-Djamhouri.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

----*----

Décret présidentiel n° 14-33 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente milliards six cent dix-sept millions neuf cent neuf mille dinars (30.617.909.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des affaires étrangères

31-02 A	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités dministration centrale — Traitements d'activités	591.700.000
31-02 A	SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités dministration centrale — Traitements d'activités	501 700 000
31-02 A	SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités dministration centrale — Traitements d'activités	501 700 000
31-02 A	TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités dministration centrale — Traitements d'activités	501 700 000
31-02 A	MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités dministration centrale — Traitements d'activités	501 700 000
31-02 A	MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités dministration centrale — Traitements d'activités	501 700 000
31-02 A	Personnel — Rémunérations d'activités dministration centrale — Traitements d'activités	501 700 000
31-02 A	dministration centrale — Traitements d'activités	501 700 000
31-02 A		501 700 000
	dministration centrale — Indemnitée et allocations diverses	J91./UU.UU
	diffinistiation centrate — indefinites et anocations diverses	800.000.000
	dministration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	157.600.000
	Total de la 1ère partie	1.549.300.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 A	dministration centrale — Rentes d'accidents du travail	250.000
32-02 A	dministration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.300.00
	Total de la 2ème partie	3.550.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01 A	dministration centrale — Prestations à caractère familial	18.500.000
	dministration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03 A	dministration centrale — Sécurité sociale	343.750.000
33-04 A	dministration centrale — Contribution aux œuvres sociales	71.000.000
	Total de la 3ème partie	433.310.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01 A	dministration centrale — Remboursement de frais	462.330.000
	dministration centrale — Matériel et mobilier	4.618.000
34-03 A	dministration centrale — Fournitures	40.000.000
34-04 A	dministration centrale — Charges annexes	430.200.000
	dministration centrale — Habillement	2.000.000
	dministration centrale — Parc automobile	15.000.000
	dministration centrale — Loyers	6.500.000
	dministration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat Total de la 4ème partie	10.000

I ABLEAU ANNEAE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000
	Total de la 5ème partie	200.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	56.925.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	105.500.000
	Total de la 6ème partie	162.425.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	3.600.000
37-03	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidante à l'étranger.	3.000.000
	Total de la 7ème partie	6.600.000
	Total du titre III	3.315.843.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	3.000.000.000
42-03	Coopération internationale	4.930.296.000
42-04	Action maghrébine	5.500.000
	Total de la 2ème partie	7.935.796.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités	
	de stage — Frais de formation à l'étranger	351.820.000
	Total de la 3ème partie	351.820.000
	Total du titre IV	8.287.616.000
	Total de la sous-section I	11.603.459.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	884.500.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	6.072.500.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.002.000.000

23 Rabie Ethani	1435
23 février 2014	

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	35.400.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	1.102.700.000
	Total de la 3ème partie	1.138.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	1.410.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	350.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	154.500.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.050.000.000
34-15 34-91	Services à l'étranger — Habillement	6.500.000 433.500.000
34-91 34-93	Services à l'étranger — Loyers	1.277.850.000
34-93	Total de la 4ème partie	4.682.350.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	510.000.000
	Total de la 5ème partie	510.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	305.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	300.000.000
	Total de la 7ème partie	605.000.000
	Total du titre III	18.894.450.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	120.000.000
	Total de la 6ème partie	120.000.000
	Total du titre IV	120.000.000
	Total de la sous-section II	19.014.450.000
	Total de la section I	30.617.909.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	30.617.909.000

Décret exécutif n° 14-34 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent douze millions cinq cent sept mille dinars (2.712.507.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, aux services du Premier ministre

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	187.400.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	317.593.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	95.125.000
	Total de la 1ère partie	600.118.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	11.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	5.880.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	129.000.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	17.000.000
	Total de la 3ème partie	151.905.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	182.160.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	4.500.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	8.250.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	49.520.000
34-05	Premier ministre — Habillement	1.700.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.600.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	500.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	5.000.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	45.000.000
34-92	Premier ministre — Loyers	59.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	357.247.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	15.950.000
	Total de la 5ème partie	15.950.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	35.100.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	200.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	20.000.000
	Total de la 7ème partie	260.100.000
	Total du titre III	1.396.320.000

10

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-06	Participation de l'Algérie à l'exposition universelle de Milan 2015 (Italie)	135.582.000
	Total de la 2ème partie	135.582.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	740.000.000
	Total de la 4ème partie	740.000.000
	Total du titre IV	879.082.000
	Total de la sous-section I	2.275.402.000
	Total de la section I	2.275.402.000
	SECTION II	
	MINISTRE CHARGE DE LA REFORME DU SERVICE PUBLIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	126.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	125.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.500.000
	Total de la 1ère partie	284.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	200 000
	corporels	200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	62.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.243.000
	Total de la 3ème partie	70.508.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.820.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.750.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	17.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	612.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	350.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	45.792.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	10111 2111
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
55 51	Total de la 5ème partie	20.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	20.000.000
37-01	Conseil national de la statistiques (CNS) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.700.000
	Total de la 7ème partie	5.100.000
	Total du titre III	426.105.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	11.000.000
	Total de la 3ème partie	11.000.000
	Total du titre IV	11.000.000
	Total de la sous-section I	437.105.000
	Total de la section II	437.105.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	2.712.507.000

Décret exécutif n° 14-35 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent quarante milliards sept cent huit millions six cent cinquante-et-un mille dinars (540.708.651.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2014, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	465.370.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	873.771.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.604.000
	Total de la 1ère partie	32.604.000
		1.5/1.745.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	265.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	42.899.000
	Total de la 2ème partie	43.164.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	345.510.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	37.502.000
	Total de la 3ème partie	393.572.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	108.670.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	78.605.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	265.075.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	7.760.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.986.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.414.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	497.520.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	40.824.000
	Total de la 5ème partie	40.824.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	79.200.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	613.800.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	60.000.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	85.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	75.000.000
36-07	Subvention à l'institut national de recherche criminalistique (INRC)	Mémoire
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	386.100.000
	Total de la 6ème partie	1.299.100.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	5.185.282.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	61.200.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	184.950.570.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	5.000.000.000
	Total de la 7ème partie	195.210.202.000
	Total du titre III	198.856.127.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	371.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	60.000.000
	Total de la 3ème partie	431.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie,	
	astrophysique et géophysique (CRAAG)	480.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution aux centres d'enfouissement technique.	1.900.000.000
	Total de la 4ème partie	2.380.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	1.500.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	9.100.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des événements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale.	500.000.000
	Total de la 6ème partie	11.100.000.000
	Total du titre IV	13.911.000.000
	Total de la sous-section I	212.767.127.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	12.500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	12.537.600.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.138.517.000
	Total de la 1ère partie	28.176.117.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5.360.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	820.000.000
	Total de la 2ème partie	825.360.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	694.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	6.464.400.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	760.382.000
	Total de la 3ème partie	7.921.078.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	349.100.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.100.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	26.460.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	198.840.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	53.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	653.480.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	78.100.000
	Total de la 5ème partie	78.100.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	4.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	27.300.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	252.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	223.800.000
	Total de la 7ème partie	519.100.000
	Total du titre III	38.173.235.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	129.000.000
	Total de la 3ème partie	129.000.000
	Total du titre IV	129.000.000
	Total de la sous-section II	38.302.235.000
	SOUS-SECTION III DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités	5.513.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	2.500.000
	Total de la 1ère partie	8.013.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	65.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	2.029.000
	Total de la 3ème partie	2.094.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	204 000
	Total de la 4ème partie	304.000
	Total du titre III	10.511.000
	Total de la sous-section III	10.511.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V	
	DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	57.340.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations diverses	71.980.000
31-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12 212 000
	Total de la 1ère partie	13.312.000
		142.632.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère	
55 51	familial	700.000
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	32.330.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Contribution aux œuvres sociales	2.121.000
	Total de la 3ème partie	35.151.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	2.327.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	2.500.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	1.400.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	900.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	50.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	700.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	7.887.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-71	Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles	500.000
	Total de la 5ème partie	500.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	9.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	195.170.000
		193.170.000

TABLEAU ANNEXE (suite)			
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
12.72	Action éducative et culturelle		
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	1.500.000	
	Total de la 3ème partie	1.500.000	
	Total du titre IV	1.500.000	
	Total de la sous-section V	196.670.000	
	Total de la section I	251.276.543.000	
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	62.600.000.000	
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	83.493.000.000	
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.849.700.000	
	Total de la 1ère partie	151.942.700.000	
	Total de la Tele parte	131.942.700.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	6.000.000	
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000.000	
	Total de la 2ème partie	2.606.000.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.890.000.000	
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	6.000.000	
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	37.173.250.000	
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	4.020.000.000	
	Total de la 3ème partie	43.089.250.000	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	940.500.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	850.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	1.200.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	3.700.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	7.300.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	4.932.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	1.050.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	580.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	315.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.952.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	120.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	24.942.500.000
	5ème Partie	
35-01	Travaux d'entretien	
22 01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.875.000.000
	Total de la 5ème partie	1.875.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	25.200.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	2.700.000
	Total de la 7ème partie	27.900.000
	Total du titre III	224.483.350.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	710.000.000
	Total de la 3ème partie	710.000.000
	Total du titre IV	710.000.000
	Total de la sous-section I	225.193.350.000

23 Rabie	Ethani	1435
23	février	2014

35.346.225.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

20 TABLEAU ANNEXE (suite) Nos DES **CREDITS OUVERTS** LIBELLES **CHAPITRES** EN DA **SOUS-SECTION II** SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-13 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale..... 1.269.250.000 Total de la 1ère partie..... 1.269.250.000 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais.......... 198.000.000 34-12 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier...... 290,000,000 34-13 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures..... 450.000.000 34-14 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes...... 79.200.000 34-16 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation..... 2.142.300.000 34-91 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile...... 400.000.000 Total de la 4ème partie..... 3.559.500.000 5ème Partie Travaux d'entretien 35-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques..... 1.190.000.000 Total de la 5ème partie.... 1.190.000.000 Total du titre III.... 6.018.750.000 Total de la sous-section II..... 6.018.750.000 231.212.100.000 Total de la section II..... SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE SOUS-SECTION I **SERVICES CENTRAUX** TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Protection civile — Traitements d'activités..... 14.000.000.000 31-02 Protection civile — Indemnités et allocations diverses..... 21.300.000.000 31-03 Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale..... 46.225.000

Total de la 1ère partie.....

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.800.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	70.000.000
	Total de la 2ème partie	72.800.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	595.350.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	8.842.500.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	26.500.000
	Total de la 3ème partie	9.467.010.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	110.130.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	32.500.000
34-03	Protection civile — Fournitures	34.060.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	400.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	
34-06	Protection civile — Alimentation	40.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	165.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.400.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.383.100.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	10.694.000
	Total de la 5ème partie	10.694.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	1.485.000
	Total de la 7ème partie	1.485.000
	Total du titre III	47.281.314.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	90.000.000
	Total de la 3ème partie	90.000.000
	Total du titre IV	90.000.000
	Total de la sous-section I	47.371.314.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.382.165.000
	Total de la 1ère partie	1.382.165.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres	
33-14	sociales	1.007.376.000
	Total de la 3ème partie	1.007.376.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	147.860.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	72.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	267.300.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	1.066.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	270.000.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	10.000.000
	Total de la 4ème partie	1.842.160.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	169.785.000
	Total de la 5ème partie	169.785.000
	Total du titre III	4.401.486.000
	Total de la sous-section II	4.401.486.000

TABLEAU ANNEXE (suite)			
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SOUS-SECTION III		
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	135.848.000	
	Total de la 1ère partie	135.848.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	55.977.000	
55 21		55.977.000	
	Total de la 3ème partie	33.911.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	43.560.000	
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	4.800.000	
34-23	Unité nationale — Fournitures	5.770.000	
34-24	Unité nationale — Charges annexes	23.760.000	
34-26	Unité nationale — Alimentation	95.000.000	
34-81	Unité nationale — Parc automobile	75.000.000	
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000	
	Total de la 4ème partie	262.890.000	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	19.400.000	
	Total de la 5ème partie	19.400.000	
	Total du titre III	474.115.000	
	Total de la sous-section III	474.115.000	
	Total de la section III	52.246.915.000	
	1		

23	Rabie	Ethani	1435
	23	février	2014

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Palais du Gouvernement — Traitements d'activités	22.202.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	20.053.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.266.000
	Total de la 1ère partie	75.521.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.576.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	10.564.000
	Total de la 3ème partie	13.180.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	518.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	165.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	577.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	11.979.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	498.000
	Total de la 4ème partie	13.937.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	24.255.000
	Total de la 5ème partie	24.255.000
	Total du titre III	126.893.000
	Total de la sous-section I	126.893.000
	Total de la section IV	123.893.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitements d'activités	169.000.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	172.900.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.312.000
	Total de la 1ère partie	353.212.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	606.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	4.100.000
	Total de la 2ème partie	4.706.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	4.427.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	86.500.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	14.312.000
	Total de la 3ème partie	105.719.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	_
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	18.553.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	2.750.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	4.350.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	719.410.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	330.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des	
34-08	télécommunications.	23.200.000
34-08 34-90	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	19.570.000
34-90 34-92	Direction générale des transmissions nationales — Fair automobile	4.300.000
34-92 34-96	Direction générale des transmissions nationales — Eoyers	50.000
34-70	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.333.000
	Total de la 4ème partie	793.846.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01	Direction cónómico dos transmissions notionales — Entration des immovables et	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.960.000
	Total de la 5ème partie	4.960.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	315.000
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections	580.000
	Total de la 7ème partie	895.000
	Total du titre III	1.263.338.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section I	1.271.338.000
	1	12. 1.530,000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.400.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	1.436.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	79.059.000
	Total de la 1ère partie	2.915.059.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	600,000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000.000
	Total de la 2ème partie	5.600.000
		3.000.000
	3ème Partie	
33-11	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	65.500.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	710.250.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	123.258.000
	Total de la 3ème partie	899.488.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	33.165.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	5.150.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	22.710.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	21.414.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.720.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	30.760.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	22.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	10.040.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	1.310.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	6.791.000
	Total de la 5ème partie	6.791.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et séminaires	324.000
	Total de la 7ème partie	324.000
	Total du titre III	3.975.731.000
	TITDE IV	3.973.731.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités	
	de stage — Présalaires — Frais de formation	6.500.000
	Total de la 3ème partie	6.500.000
	Total du titre IV	6.500.000
	Total de la sous-section II	3.982.231.000
	Total de la section VI	5.253.569.000
	SECTION VII	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	75.000.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	73.000.000
31-03	diverses Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	102.022.000
	sociale	5.233.000
	Total de la 1ère partie	182.255.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	
		1.326.000
	Total de la 2ème partie	1.326.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à carcatère familial	900.000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	44.587.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	5.603.000
	Total de la 3ème partie	51.190.000
	4ème Partie	
24.24	Matériel et fonctionnement des services	
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	2.000.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	250.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	500.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	2.763.000
35-01	5ème Partie Travaux d'entretien Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs	
	installations techniques	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	Total du titre III	239.034.000
	Total de la sous-section I	239.034.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	111.300.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	118.459.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	110.439.000
	sociale	21.301.000
	Total de la 1ère partie	251.060.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	5 000 000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	5.000.000 200.000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	57.490.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres	37.490.000
33 11	sociales	6.497.000
	Total de la 3ème partie	69.187.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	2.600.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	4.000.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	7.500.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	250.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	1.500.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	31.450.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	Total du titre III	353.397.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	200.000
	Total de la 3ème partie	200.000
	Total du titre IV	200.000
	Total de la sous-section II	353.597.000
	Total de la section VII	592.631.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	540.708.651.000

Décret exécutif n° 14-36 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-douze milliards trois cent soixante-cinq millions six cent trente-sept mille dinars (72.365.637.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de la justice, garde des sceaux

Nos DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-01 31-02 31-03	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités Administration centrale — Traitements d'activités	438.279.000 396.469.000 14.506.000
32-01 32-02	Total de la 1ère partie	500.000 105.000.000 105.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.500,000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	231.822.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	20.660.000
	Total de la 3ème partie	257.182.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	133.898.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	13.213.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	89.538.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	591.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	680.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	16.808.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	852.547.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	33.600.000
	Total de la 5ème partie	33.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	1.435.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	549.512.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	79.210.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la	79.210.000
	toxicomanie	22.275.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des études juridiques et judiciaires	9.900.000
	Total de la 6ème partie	2.095.897.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.500.000
37-10	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	150.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire	50.000.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	5.220.000
	Total de la 7ème partie	208.720.000
	I .	I ————

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43 01	Frais de formation	150.000.000
	Total de la 3ème partie	150.000.00
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section I	4.552.700.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services judiciaires — Traitements d'activités	12.142.296.00
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	8.139.314.00
31-13	Services judiciaires — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	769.328.00
	Total de la 1ère partie	21.050.938.00
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services judiciaires — Prestations à caractère familial	174.000.00
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale	5.059.487.00
33-14	Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales	484.917.00
	Total de la 3ème partie	5.718.404.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	4.556.528.00
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	75.000.00
34-13	Services judiciaires — Fournitures	383.164.00
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	534.000.00
34-15	Services judiciaires — Habillement	26.360.00
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	55.800.00
34-93	Services judiciaires — Loyers	1.350.00
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	990.00
	Total de la 4ème partie	5.633.192.00

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	924.898.000
	Total de la 5ème partie	924.898.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	415.750.000
	Total de la 7ème partie	415.750.000
	Total du titre III	33.743.182.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais	
43-11	de formation	140.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	Total du titre IV	140.000.000
	Total de la sous-section II	33.883.182.000
	SOUS-SECTION III TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Tribunaux administratifs — Traitements d'activités	600.704.000
31-42	Tribunaux administratifs — Indemnités et allocations diverses	408.632.000
31-43	Tribunaux administratifs — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	154.472.000
	Total de la 1ère partie	1.163.808.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Tribunaux administratifs — Prestations à caractère familial	20.000.000
33-43	Tribunaux administratifs — Sécurité sociale	250.000.000
	Tribunaux administratifs — Contributions aux œuvres sociales	60.000.000
33-44		

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	18.500.000
34-42	Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier	40.000.000
34-43	Tribunaux administratifs — Fournitures	50.000.000
34-44	Tribunaux administratifs — Charges annexes	40.000.000
34-45	Tribunaux administratifs — Habillement	800.000
34-95	Tribunaux administratifs — Parc automobile	6.660.000
34-96	Tribunaux administratifs — Loyers	650.000
34-99	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	156.620.000
	5ème Partie	130.020.000
	Travaux d'entretien	
35-41	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles	115 000 000
	Total de la 5ème partie	115.000.000
	Total du titre III	115.000.000
		1.765.428.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	
	Total de la 3ème partie	922.000
	Total du titre IV	922.000
	Total de la sous-section III	922.000
	Total de la section I	1.766.350.000
		40.202.232.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	93.640.000
31-21	The second secon	
31-21 31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	133.215.000
		133.215.000 14.619.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	02 000 000
	Total de la 2ème partie	92.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	2.096.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	79.654.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	11.622.000
	Total de la 3ème partie	93.572.000
	·	93.372.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
24.21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	11 404 000
34-21		11.484.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	1.500.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	6.375.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	19.239.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	68.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	60.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.305.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	200.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	100.181.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	11.025.000
	Total de la 5ème partie	11.025.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (ex-ENAP)	386.654.000
	Total de la 6ème partie	386.654.000
	·	200,0200
	7ème Partie	
27.21	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	11.700.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité	1.000.000
	interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des détenus	12.000.000
	Total de la 7ème partie	24.700.000
	i •	

23	Rabie Ethani	1435
23	février 2014	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

37

Nos DES		CREDITS OUVERT
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	72.000.000
	Total de la 3ème partie	112.000.000
	Total du titre IV	112.000.000
	Total de la sous-section I	1.061.606.000
	SOUS-SECTION II ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Traitements d'activités	7 196 600 000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	7.186.600.000 11.310.654.000
31-33	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.328.000
	Total de la 1ère partie	18.514.582.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	360.000.000
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	4.365.737.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	677.100.000
	Total de la 3ème partie	5.402.837.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	120.775.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	221.875.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	116.640.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	647.875.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	513.634.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	3.328.610.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	487.125.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	223.200.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	721.450.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	102.105.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	850.000
	Total de la 4ème partie	6.484.139.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	560.825.000
	Total de la 5ème partie	560.825.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	2.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires de milieu ouvert	40.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	5.000.000
	Total de la 7ème partie	47.000.000
	Total du titre III	31.009.663.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	92.136.000
	Total de la 6ème partie	92.136.000
	Total du titre IV	92.136.000
	Total de la sous-section II	31.101.799.000
	Total de la section II	32.163.405.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	72.365.637.000

Décret exécutif n° 14-37 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2014 au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-sept milliards cinq cent cinquante-et-un millions quatre cent cinquante-cinq mille dinars (87.551.455.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des finances

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	550.942.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	875.960.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	94.000.000
	Total de la 1ère partie	1.520.902.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	220.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.200.000
	Total de la 2ème partie	2.420.000
	!	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	356.725.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	36.000.000
	Total de la 3ème partie	400.250.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	90.435.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.	12.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	103.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	225.270.000
	5ème Partie	
27.04	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	240.000.000
	Total de la 5ème partie	240.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	99.940.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	2.912.102.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	37.620.000
36-07	Administration centrale — Subvention à l'office national des statistiques	
	(ONS)	718.600.000
36-08	Subvention à l'école nationale des douanes	90.000.000
	Total de la 6ème partie	3.858.262.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	50.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	5.000.000
	Total de la 7ème partie	58.000.000
	Total du titre III	6.305.104.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	78.272.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	1.000.000
	Total de la 3ème partie	79.272.000
	Total du titre IV	80.272.000
	Total de la sous-section I	6.385.376.000
	SOUS-SECTION II	
	OFFICE CENTRAL	
	DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	32.800.000
31-12	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations diverses	77.700.000
31-13	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.000.000
	Total de la 1ère partie	117.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère familial	800.000
33-12	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	10.000
33-13	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	27.625.000
33-14	Office central de répression de la corruption — Contribution aux œuvres sociales	1.441.000
	Total de la 3ème partie	29.876.000
	4ème Partie	2510,01000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	0.220.000
34-12	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	9.220.000
34-13	Office central de répression de la corruption — Fournitures	10.470.000
34-13	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	2.700.000
	Office central de répression de la corruption — Charges alinexes	7.200.000
34-15	Office central de répression de la corruption — Alimentation	200.000
34-16	l	1.500.000
34-17	Office central de répression de la corruption — Matériel et équipements de couchage et de cuisine	3.500.000
34-91	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	1.650.000
34-93	Office central de répression de la corruption — Loyers	400.000
34-98	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.850.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	73 D .:	
	7ème Partie	
37-12	Dépenses diverses	
37-12	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	192.236.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section II	193.036.000
	1 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	197 (17(1)(1)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	157.175.00
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	145.983.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	18.000.000
	Total de la 1ère partie	321.158.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour	
32 02	dommages corporels	521.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	4,000,000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	4.000.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	20.000 75.790.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	73.790.000
	Total de la 3ème partie	87.010.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	8.910.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	5.408.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	174.878.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	400.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	2.500.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais	
	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	593.098.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	1.800.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	36.212.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	3.000.000
	Total de la 7ème partie	41.012.000
	Total du titre III	1.048.799.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section I	25.000.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	5.139.872.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	4.786.366.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	812.274000
	Total de la 1ère partie	10.738.512.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	301.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	8.800.000
	Total de la 2ème partie	9.101.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	170.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.481.559.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	240.000.000
	Total de la 3ème partie	2.891.819.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	63.855.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	30.900.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	108.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	300.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	2.360.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	20.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	4.000.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	529.165.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	87.570.000
	Total de la 5ème partie	87.570.000
	Total du titre III	14.256.167.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	210.000.000
	Total de la 3ème partie	210.000.000
	Total du titre IV	210.000.000
	Total de la sous-section II	14.466.167.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24.22	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	9.000.000
	Total de la 1ère partie	9.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	495.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	910.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	40.000
	Total de la 4ème partie	1.445.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	714.000
	Total de la 5ème partie	714.000
	Total du titre III	11.159.000
	Total de la sous-section III	11.159.000
	Total de la section II	15.551.125.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.442.337.000
31-01	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	8.175.450.000
31-02	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations —	0.175.750.000
21 00	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	227.350.000
	Total de la 1ère partie	13.845.137.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	232.400.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.404.446.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	250.000.000
	Total de la 3ème partie	3.887.246.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	35.640.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	23.925.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	22.725.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	12.474.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	55.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.364.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	10.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	162.638.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	9.080.000
	Total de la 5ème partie	9.080.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	8.000.000
	Total de la 7ème partie	8.500.000
	Total du titre III	17.938.666.000

Nos DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIDELLES	EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section I	17.998.666.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement des frais	62.370.000
34-12 34-13	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	27.250.000
	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	38.100.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	575.000.000
34-15 34-16	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.000.000
	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	300.000.000
34-91 34-93	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	109.610.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	60.410.000
34-90	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.173.750.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	89.259.000
	Total de la 5ème partie	89.259.000
	Total du titre III	1.263.009.000
	Total de la sous-section II	1.263.009.000
	Total de la section III	19.261.675.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	566.524.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	448.950.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	55.260.000
	Total de la 1ère partie	1.070.734.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	16.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	253.868.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	25.000.000
	Total de la 3ème partie	294.908.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	80.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	12.935.000
34-02	Direction générale des impôts — Fournitures	320.000.000
34-04	Direction générale des impôts — l'ourintures	40.590.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	1.000.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	13.000.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	468.535.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	17.500.000
	Total de la 5ème partie	17.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	4.000.000
	Total de la 7ème partie	4.000.000
	Total du titre III	1.855.742.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section I	1.925.742.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	7.995.994.000
31-11	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	8.185.354.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.269.450.000
	Total de la 1ère partie	17.450.798.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	296.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	4.045.337.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	350.000.000
	Total de la 3ème partie	4.691.837.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	132.660.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	71.500.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	97.650.000
34-14	Services déconcentrés des impôts— Charges annexes	158.308.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	5.112.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	45.815.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	33.100.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	545.145.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	153.413.000
	Total de la 5ème partie	153.413.000
	Total du titre III	22.841.803.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	368.000.000
	Total de la 3ème partie	368.000.000
	Total du titre IV	368.000.000
	Total de la sous-section II	23.209.803.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	250.000.000
	Total de la 1ère partie	250.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	7.200.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	79.299.00
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	530.000
	Total de la 4ème partie	87.029.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	52.000.000
	Total de la 5ème partie	52.000.000
	Total du titre III	389.029.000
	Total de la sous-section III	389.029.000
	Total de la section IV	25.524.574.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	99.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	103.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	18.500.000
	Total de la 1ère partie	220.500.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.755.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	50.500.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	6.871.000
	Total de la 3ème partie	60.146.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	6.000.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	2.825.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	4.387.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.000.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	453.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	3.700.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	20.375.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	4.800.000
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	2 000 000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	2.000.000
		307.831.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section I	327.831.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	3.528.998.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	3.526.448.000
	sociale Total de la 1ère partie	792.050.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11 32-12	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour	100.000
	dommages corporels Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	132.782.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13 33-14	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	1.763.861.000
	sociales Total de la 3ème partie	254.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	44.450.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	100.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	105.000.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	120.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	3.944.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	34.519.000
34-93 34-98	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	5.000.000
	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	43.423.000
	Total de la 5ème partie	43.423.000
	Total du titre III	10.454.905.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	150.000.000
	Total de la 3ème partie	150.000.000
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section II	10.604.905.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21,000,000
	Total de la 1ère partie	31.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	31.000.000
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	525,000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	10.593.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	11.308.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	8.400.000
	Total de la 5ème partie	8.400.000
	Total du titre III	50.708.000
	Total de la sous-section III	50.708.000
	Total de la section V	10.983.444.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	288.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	436.000.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.600.000
	Total de la 1ère partie	741.600.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	4.700.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	180.000.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	16.000.000
	Total de la 3ème partie	200.739.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
24.01		4.050.000
34-01 34-02	Direction générale du budget — Remboursement de frais	4.950.000 7.000.000
34-02 34-03	Direction générale du budget — Matériel et mobilier Direction générale du budget — Fournitures	15.000.000
34-03	Direction générale du budget — l'ourmtures	2.475.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	270.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	11.200.000
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	40.905.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	2.500.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de	2,000,000
27.05	finances	10.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	162.675.000
	Total de la 7ème partie	175.175.000
	Total du titre III	1.159.869.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	372.620.000
	Total de la 3ème partie	372.620.000
	Total du titre IV	372.620.000
	Total de la sous-section I	1.532.489.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales — Traitements d'activités	1.690.000.000
31-12	Directions régionales — Indemnités et allocations diverses	1.978.000.000
31-13	Directions régionales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	93.150.000
	Total de la 1ère partie	3.761.150.000

TABLEAU ANNEXE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-11	Directions régionales — Rentes d'accidents du travail	60.000	
32-12	Directions régionales — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000	
	Total de la 2ème partie	70.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-11	Directions régionales — Prestations à caractère familial	25.000.000	
33-12	Directions régionales — Prestations facultatives	70.000	
33-13	Directions régionales — Sécurité sociale	913.000.000	
33-14	Directions régionales — Contribution aux œuvres sociales	59.000.000	
	Total de la 3ème partie	997.070.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-11	Directions régionales — Remboursement de frais	21.780.000	
34-12	Directions régionales — Matériel et mobilier	32.000.000	
34-13	Directions régionales — Fournitures	30.000.000	
34-14	Directions régionales — Charges annexes	22.000.000	
34-15	Directions régionales — Habillement	1.000.000	
34-91	Directions régionales — Parc automobile	11.000.000	
34-93	Directions régionales — Loyers	2.400.000	
34-98	Directions régionales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000	
	Total de la 4ème partie	120.195.000	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-11	Directions régionales — Entretien des immeubles	14.175.000	
	Total de la 5ème partie	14.175.000	
	Total du titre III	4.892.660.000	

23	Rabie	Ethani	1435
23	févrie	r 2014	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section II	50.000.000
	Total de la sous-section II	4.942.660.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements d'activités	- 40 - 40 000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses	710.249.000 693.824.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel	093.024.000
	contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	109.764.000
	Total de la 1ère partie	1.513.837.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de	
	service et pour dommages corporels	750.000
	Total de la 2ème partie	765.000

CREDITS OUVERT EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
28.500.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations à caractère familial	33-21
48.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations facultatives	33-22
351.020.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	33-23
41.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	33-24
420.568.000	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
20.790.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Remboursement de frais	34-21
12.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et mobilier	34-22
19.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Fournitures	34-23
29.700.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges annexes	34-24
1.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Habillement	34-25
15.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc automobile	34-81
500.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Loyers	34-95
100.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais judiciaires — Indemnités dues par l'Etat	34-96
98.090.000	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
13.230.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien des immeubles	35-21
13.230.000	Total de la 5ème partie	
2.046.490.000	Total du titre III	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section III	2.054.490.000
	Total de la section VI	8.529.639.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
21 01		200 140 000
31-01 31-02	Inspection générale des finances — Traitements d'activités Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	398.140.000
31-02	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations —	397.980.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.000.000
	Total de la 1ère partie	824.120.000
	2ème Partie	
32-02	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
		10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.500.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	199.030.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	12.000.000
	Total de la 3ème partie	214.560.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	47.520.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.370.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	3.100.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	4.356.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	400.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	2.740.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	100.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	59.596.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	7.800.000
	Total de la 7ème partie	7.800.000
	Total du titre III	1.107.086.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	15.500.000
	Total de la 3ème partie	15.500.000
	Total du titre IV	15.500.000
	Total de la sous-section I	1.122.586.000
	Total de la section VII	1.122.586.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	87.551.455.000

Décret exécutif n° 14-38 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-et-un milliards cinquante millions deux cent vingt-huit mille dinars (41.050.228.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de l'énergie et des mines

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	239.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	252.520.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.148.000
	Total de la 1ère partie	515.668.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	33.696.000
	Total de la 2ème partie	33.746.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.586.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	122.880.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.258.000
	Total de la 3ème partie	134.784.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	00,000,000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	90.090.000
34-02 34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	8.498.000
34-04	Administration centrale — Habillement	41.580.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	544.000
34-90	Administration centrale — Loyers	7.810.000
34-92 34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	27.901.000
34-97	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	179.433.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	905.181.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	15.800.000
	Total de la 2ème partie	15.800.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	200.000.000
44-12	Subvention à l'école des mines d'El Abed	47.500.000
44-13	Contribution aux centres de recherches	2.462.550.000
	Total de la 4ème partie	2.710.050.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Haut Plateaux	410.237.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de déssalement	34.590.534.000
	Total de la 6ème partie	35.000.771.000
	Total du titre IV	37.751.621.000
	Total de la sous-section I	38.656.802.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	760.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	824.600.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	198.929.000
	Total de la 1ère partie	1.783.529.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	3.864.000
	Total de la 2ème partie	4.134.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	32.180.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	396.150.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	30.000.000
	Total de la 3ème partie	458.730.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.314.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.150.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	17.768.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	50.985.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.686.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.970.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	125.033.000
	5ème Partie	
0-11	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	Total du titre III	2.393.426.000
	Total de la sous-section II	2.393.426.000
	Total de la section I	41.050.228.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	41.050.228.000

Décret exécutif n° 14-39 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du développement industriel et de la promotion de l'investissement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards quatre cent cinquante-deux millions cinq cent trente mille dinars (4.452.530.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du développement industriel et de la promotion de l'investissement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du développement industriel et de la promotion de l'investissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre du développement industriel et de la promotion de l'investissement

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	351.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	390.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	55.156.000
	Total de la 1ère partie	796.656.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	3.500.000
	Total de la 2ème partie	3.525.000

	TABLEAU ANNEAE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.425.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	160.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	185.375.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	22.590.000
	Total de la 3ème partie	215.550.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	92.070.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.550.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	13.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	56.430.000
34-05	Administration centrale — Habillement	750.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	175.325.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	19.453.000
	Total de la 5ème partie	19.453.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	680.000.000
36-02	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	227.850.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la PME (AND - PME)	85.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	420.000.000
	Total de la 6ème partie	1.412.850.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	20.700.000
37-02	Administration centrale — Subvention pour frais de fonctionnement du CNC - PME	12.600.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
37-04	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PME	6.000.000
37-05	Administration centrale —Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	4.500.000
	Total de la 7ème partie	46.800.000
	Total du titre III	2.670.159.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contributions aux associations d'utilité publique	15.000.000
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (IANOR)	71.250.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	10.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	12.000.000
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant programme d'appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de la communication	35.000.000
44-09	Contributions aux pépinières d'entreprises	61.750.000
	Total de la 4ème partie	205.000.000
	Total du titre IV	217.000.000
	Total de la sous-section I	2.887.159.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	592.425.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	431.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	162.623.000
	Total de la 1ère partie	1.186.048.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	255.857.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contributions aux œuvres sociales	16.000.000
	Total de la 3ème partie	277.937.000
	4ème Partie	
24.11	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.284.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.458.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	29.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	344.000
	Total de la 4ème partie	91.386.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.565.371.000
	Total de la sous-section II	1.565.371.000
	Total de la section I	4.452.530.000
	Total des crédits ouverts au ministre du développement industriel et de la promotion de l'investissement	4.452.530.000
	·	1.732.330.000

Décret exécutif n° 14-40 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-trois milliards deux cent trente-deux millions sept cent quarante-neuf mille dinars (233.232.749.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de l'agriculture et du développement rural

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	250.704.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	259.533.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.144.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	350.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	260.000
	Total de la 1ère partie	555.991.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
	Total de la 2ème partie	400.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	127.559.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	16.612.000
	Total de la 3ème partie	148.448.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	39.105.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.295.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.279.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	29.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	312.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.388.000
34-92	Administration centrale — Loyers	650.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	88.739.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.718.000
	Total de la 5ème partie	14.718.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	107.549.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	1.209.858.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	213.047.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	96.956.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	454.646.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	64.071.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	91.586.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	851.513.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	456.820.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	456.820.000 275.187.000
36-71	Subvention at historial de la medeeme veermane (17477) Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	286.043.000
36-93	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	161.118.000 99.661.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	135.518.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	372.297.000
	T (22 · /	5,2,2,7,000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	19.771.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale	6.000.000
	Total de la 7ème partie	25.771.000
	Total du titre III	5.709.937.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.500.000
	Total de la 3ème partie	13.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	4.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	6.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs « La concorde civile »	80.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionel des céréales ((OAIC)	170.580.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	10.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	411.364.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie	
44.50	(INRAA)	656.749.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	32.113.000.000
	Total de la 4ème partie	203.861.613.000
	6ème Partie	
46-03	Action sociale — Assistance et solidarité Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire (FNRA)	1.500.000.000
	Total de la 6ème partie	1.500.000.000
	Total du titre IV	205.375.113.000
	Total de la sous-section I	211.085.050.000

23 Rabie	Ethani	1435
23	février	2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

74

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	4.306.131.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	4.150.895.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	478.608.000
	Total de la 1ère partie	8.935.634.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	1.700.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	11.800.000
	Total de la 2ème partie	13.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	210.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.119.256.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	321.763.000
	Total de la 3ème partie	2.652.171.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	85.491.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	57.483.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	67.171.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	104.940.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.697.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	97.680.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	421.442.000

23	Rabie	Ethani	1435
22	fármia	. 2014	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

75	•
, _	•

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	58.201.000
	Total de la 5ème partie	58.201.000
	Total du titre III	12.080.948.000
	Total de la sous-section II	12.080.948.000
	Total de la section I	223.165.998.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	85.726.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	102.087.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.040.000
	Total de la 1ère partie	201.853.000
	2ème Partie	
22.02	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	7.000.000
	Total de la 2ème partie	7.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	2.768.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	48.547.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	7.095.000
	Total de la 3ème partie	58.460.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	9.266.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	918.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	2.510.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	74.891.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	50.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.500.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	139.307.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	4.619.000
35-02	Direction générale des forêts — Lutte contre les parasites forestiers	4.000.000
	Total de la 5ème partie	8.619.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	1.350.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	5.334.000
	Total de la 7ème partie	6.684.000
	Total du titre III	421.923.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	142.281.000
	Total de la 3ème partie	142.281.000

23	Rabie	Ethani	1435
22	fármia	. 2014	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

77

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	143.281.000
	Total de la sous-section I	565.204.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	3.053.000.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	2.940.031.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	417.836.000
	Total de la 1ère partie	6.410.867.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.337.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	24.508.000
	Total de la 2ème partie	26.845.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	155.000.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.504.969.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	170.000.000
	Total de la 3ème partie	1.830.639.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	54.718.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	17.830.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	26.793.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	64.251.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	5.753.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	71.320.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.385.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	243.530.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	53.966.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	358.500.000
	Total de la 5ème partie	412.466.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	577.200.000
	Total de la 7ème partie	577.200.000
	Total du titre III	9.501.547.000
	Total de la sous-section II	9.501.547.000
	Total de la section II	10.066.751.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	233.232.749.000

Décret exécutif n° 14-41 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-quatre milliards deux cent soixante millions cent dix-sept-mille dinars (24.260.117.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	132.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	149.360.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.032.000
	Total de la 1ère partie	300.392.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.340.000
	Total de la 2ème partie	3.340.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.855.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	70.340.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.279.000
	Total de la 3ème partie	83.554.000
	1	05.557.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.542.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.295.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	11.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	57.202.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	668.924.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et	
	des wakfs	63.787.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	300.111.000
	Total de la 6ème partie	1.032.822.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	16.200.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Emir Abdelkader de Constantine	10.200.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	6.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaâ El-Kabir d'Alger	5.000.000
	Total de la 7ème partie	37.200.000
	Total du titre III	1.520.510.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
42-01 42-02	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 2ème Partie Action internationale Administration centrale — Action internationale	206.000.000
72 02	Total de la 2ème partie	<u>380.000.000</u> <u>586.000.000</u>
43-01 43-02	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, d'ouvrages et publications religieux	110.000.000
43-03	récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	78.000.000 25.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	15.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	14.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	20.000.000
43-22 43-24	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	70.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	30.000.000
	Total du titre IV	948.000.000
	Total de la sous-section I	2.468.510.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	8.445.750.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.250.773.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	582.366.000 16.278.889.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	56.000.000
	Total de la 2ème partie	56.032.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	723.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.924.131.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	692.401.000
	Total de la 3ème partie	5.340.032.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	40.788.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.586.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	34.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.630.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	97.654.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	19.000.000
55 II	Total de la 5ème partie	19.000.000
	Total du titre III	21.791.607.000
	Total de la sous-section II	21.791.607.000
	Total de la section I	24.260.117.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	24.260.117.000

Décret exécutif n° 14-42 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent quarante-et-un milliards, deux cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt mille dinars (241.274.980.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des moudjahidine

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	134.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	43.600.000
	Total de la 1ère partie	349.600.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	198.000
	Total de la 2ème partie	378.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.830.222.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.100.000
	Total de la 3ème partie	1.843.592.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.880.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.143.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.481.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	43.560.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.870.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	78.644.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.311.000
	Total de la 5ème partie	5.311.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des ayants-droit	160 964 000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national	160.864.000
	du Moudjahid	115.668.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des Moudjahidine	576.618.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du Moudjahid	333.437.000
	Total de la 6ème partie	1.186.587.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.479.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er Novembre 1954	1.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 60ème anniversaire de la guerre de libération nationale	2.000.000.000
	Total de la 7ème partie	2.047.479.000
	Total du titre III	5.511.591.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	13.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	11.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	152.600.000
	Total de la 3ème partie	176.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954	91.363.000
	Total de la 4ème partie	91.363.000

Nos DEC		CREDITS OUVERTS
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	177.417.898.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	1.060.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	170.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	500.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux Moudjahidine	55.450.000.000
	Total de la 6ème partie	234.108.398.000
	Total du titre IV	234.376.361.000
	Total de la sous-section I	239.887.952.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	425.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	486.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	107.490.000
	Total de la 1ère partie	1.018.490.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.300.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.473.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	227.750.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	27.850.000
	Total de la 3ème partie	279.573.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.365.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.625.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	23.050.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.750.000
	Total de la 4ème partie	58.790.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.975.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	8.000.000
	Total de la 5ème partie	18.975.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux	
	historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	2 400 000
	Total de la 7ème partie	2.400.000
	Total du titre III	4.900.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	1.382.228.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours.	4.800.000
	Total de la 3ème partie	4.800.000
	Total du titre IV	4.800.000
	Total de la sous-section II	1.387.028.000
	Total de la section I	241.274.980.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	241.274.980.000

Décret exécutif n° 14-43 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des ressources en eau.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-huit milliards neuf cent vingt-deux millions deux cent soixante-cinq mille dinars (38.922.265.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des ressources en eau

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	193.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	217.466.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	63.564.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	650.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	500.000
	Total de la 1ère partie	475.180.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	1.100.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	103.104.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.556.000
	Total de la 3ème partie	122.210.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	100.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	540.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	157.560.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.214.000
	Total de la 5ème partie	15.214.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	473.200.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	50.000.000
	Total de la 6ème partie	523.200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.721.136.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	86.674.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'algérienne des eaux	1.291.567.000
	Total de la 7ème partie	3.101.377.000
	Total du titre III	4.395.841.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	_	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	24.700.000
	Total de la 3ème partie	24.700.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à « l'Algérienne des eaux »	15.700.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution à « l'Office national de l'irrigation et du drainage » (ONID)	1.000.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution à « l'Office national d'assainissement » (ONA)	9.100.000.000
	Total de la 4ème partie	25.800.000.000
	Total du titre IV	25.824.700.000
	Total de la sous-section I	30.220.541.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	2.938.000.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	2.829.000.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	800.000.000
	Total de la 1ère partie	6.567.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail.	3.300.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	12.000.000
	Total de la 2ème partie	15.300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	145.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	1.444.783.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	192.988.000
	Total de la 3ème partie	1.783.731.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	76.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	28.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	45.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	80.000.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau —Habillement	5.600.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	29.138.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	1.350.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	265.568.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	55.125.000
	Total de la 5ème partie	55.125.000
	Total du titre III	8.686.724.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	15.000.000
	Total de la 3ème partie	15.000.000
	Total du titre IV	15.000.000
	Total de la sous-section II	8.701.724.000
	Total de la section I	38.922.265.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	38.922.265.000

Décret exécutif n° 14-44 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de treize milliards cent quarante-huit millions sept cent quatorze mille dinars (13.148.714.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des transports

	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 Adm	ministration centrale — Traitements d'activités	190.000.000
31-02 Adm	ministration centrale — Indemnités et allocations diverses	260.500.000
	ministration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — restations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.500.000
	Total de la 1ère partie	479.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 Adm	ninistration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-02 Adm	ministration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	870.000
	Total de la 2ème partie	970.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01 Adm	ministration centrale — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02 Adm	ministration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03 Adm	ninistration centrale — Sécurité sociale	112.625.000
33-04 Adm	ministration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	127.715.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	23.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	33.660.000
34-05	Administration centrale — Habillement	368.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.395.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	82.933.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.680.000
	Total de la 5ème partie	9.680.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (IHFR)	60.000.000
36-02	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	60.000.000
36-03	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	118.257.000
36-04	Subvention à l'école nationale supérieure ferroviaire (ISFF)	64.106.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	60.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Mostaganem (E.T.F.I.M)	30.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (E.T.F.I.M)	30.000.000
36-08	Subvention au centre national du permis de conduire (CENAPEC)	30.000.000
	Total de la 6ème partie	452.363.000
	7ème Partie	
37-01	Dépenses diverses	
	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
37-05	Administration centrale — Financement du programme d'appui au secteur des transports	92.500.000
	Total de la 7ème partie	93.000.000
	Total du titre III	1.245.661.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
	Total de la 3ème partie	40.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	5.000.000.000
44-02	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.000.000
44-03	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion des services aéroportuaires (E.G.S.A)	39.900.000
44-06	Contribution à l'office national de la météorologie (O.N.M)	158.000.000
44-07	Contribution à l'établissement national du contrôle technique automobile (ENACTA)	5.500.000
44-08	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	4.500.000.000
	Total de la 4ème partie	9.704.400.000
	Total du titre IV	9.744.400.000
	Total de la sous-section I	10.990.061.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	700.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	800.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	104.000.000
	Total de la 1ère partie	1.604.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	36.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.536.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	44.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	380.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	48.000.000
	Total de la 3ème partie	472.240.000
	4ème Partie	472.240.000
24.44	Matériel et fonctionnement des services	• 4 • • • • • • • • • • • • • • • • • •
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	24.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	16.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.577.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	62.277.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.600.000
	Total de la 5ème partie	11.600.000
	Total du titre III	2.152.653.000
	TITDE IV	2.132.033.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	_	
	3ème Partie	
10.11	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section II	2.158.653.000
	Total de la section I	13.148.714.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	13.148.714.000

Décret exécutif n° 14-45 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des travaux publics.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-neuf milliards quatre cents cinq millions huit cent soixante-quatre mille dinars (19.405.864.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des travaux publics

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	161.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	26.200.000
	Total de la 1ère partie	359.200.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	35.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	675.000

Sème Partie Personnel — Charges sociales 2.300.000 33.02 Administration centrale — Prestations à caractère familial	N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
33-02 Administration centrale — Prestations facultatives		Personnel — Charges sociales	
33-03 Administration centrale Sécurité sociale	33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.300.000
33-04 Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
Total de la 3ème partie	33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	83.410.000
4ême Partie Matériel et fonctionnement des services 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais	33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.000.000
Matériel et fonctionnement des services 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	95.755.000
34-01 Administration centrale — Remboursement de frais		4ème Partie	
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
34-03 Administration centrale — Fournitures	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.988.000
34-04 Administration centrale — Charges annexes	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-05 Administration centrale — Habillement	34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-90 Administration centrale — Parc automobile	34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.864.000
34-92 Administration centrale — Loyers	34-05	Administration centrale — Habillement	450.000
Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
dues par l'Etat	34-92	Administration centrale — Loyers	500.000
Sème Partie Travaux d'entretien	34-97	l	4.000
Travaux d'entretien 35-01 Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques		Total de la 4ème partie	58.806.000
Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques		5ème Partie	
techniques		Travaux d'entretien	
36-24 Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	35-01		9.261.000
Subventions de fonctionnement Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)		Total de la 5ème partie	9.261.000
36-24 Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)		6ème Partie	
Total de la 6ème partie		Subventions de fonctionnement	
7ème Partie Dépenses diverses 37-03 Administration centrale — Conférences et séminaires	36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	215.320.000
Dépenses diverses Administration centrale — Conférences et séminaires		Total de la 6ème partie	215.320.000
Administration centrale — Conférences et séminaires		7ème Partie	
Total de la 7ème partie		Dépenses diverses	
Total de la 7ème partie	37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.000.000
Total du titre III		Total de la 7ème partie	9.000.000
·		Total du titre III	748.017.000

TABLETO TAXALET (Salte)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	28.000.000
	Total de la 3ème partie	28.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	590.000
	Total de la 4ème partie	590.000
	Total du titre IV	28.590.000
	Total de la sous-section I	776.607.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.923.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	2.510.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.830.000.000
	Total de la 1ère partie	14.263.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	10.200.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	22.100.000
	Total de la 2ème partie	32.300.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	147.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.363.775.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	326.000.000
	Total de la 3ème partie	1.837.735.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	109.000.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	20.000.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	47.796.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	170.000.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	11.426.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	55.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	2.150.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.400.000
	Total de la 4ème partie	416.772.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	113.450.000
	Total de la 5ème partie	113.450.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	94.000.000
37-13	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	1.872.000.000
	Total de la 7ème partie	1.966.000.000
	Total du titre III	18.629.257.000
	Total de la sous-section III	18.629.257.000
	Total de la section I	19.405.864.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	19.405.864.000

Décret exécutif n° 14-46 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-neuf milliards quatre cent quarante-neuf millions six cent quarante-sept mille dinars (19.449.647.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	195.334.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	220.976.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	35.000.000
	Total de la 1ère partie	451.310.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	40.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	640.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	137.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	104.078.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.000.000
	Total de la 3ème partie	113.715.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	110.627.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	12.949.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	14.003.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	29.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	242.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.950.000
34-92	Administration centrale — Loyers	666.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	175.447.000
	5ème Partie	
27.04	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.500.000
	Total de la 5ème partie	12.500.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.500.000
	Total de la 7ème partie	5.500.000
	Total du titre III	759.112.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
42.01		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	32.000.000
	Total de la 3ème partie	32.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	3.500.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale d'urbanisme	50.000.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	187.200.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	161.000.000
44-08	Contribution au centre national d'études et d'animation de l'entreprise du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CNAT)	40.000.000
	Total de la 4ème partie	441.700.000
	Total du titre IV	473.700.000
	Total de la sous-section I	1.232.812.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	2.499.750.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	1.978.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	277.750.000
	Total de la 1ère partie	4.756.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.050.000
	Total de la 2ème partie	4.290.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Prestations facultatives	538.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	1.119.563.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	80.000.000
	Total de la 3ème partie	1.310.101.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais	38.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier	36.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Fournitures	35.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Charges annexes	48.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Habillement	3.533.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Parc automobile	60.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Loyers	4.673.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	225.254.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	6.320.645.000
	Total de la sous-section II	6.320.645.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités	3.138.070.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.346.000.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	520 100 000
	Total de la 1ère partie	529.100.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	550.000
32-12	Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	6.100.000
	Total de la 2ème partie	6.650.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	183.000.000
33-12	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives	830.000
33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	1.371.018.000
33-14	Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	110.000.000
	Total de la 3ème partie	1.664.848.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	48.000.000
34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier	45.000.000
34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	48.000.000
34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	59.000.000
34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	4.480.000
34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	80.500.000
34-93	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Loyers	9.573.000
34-98	Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	294.601.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	8.004.269.000
	Total de la sous-section III	8.004.269.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	1.403.000.000
31-12	Services déconcentrés du logement — Indemnités et allocations diverses	1.138.600.000
31-13	Services déconcentrés du logement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	531.800.000
	Total de la 1ère partie	3.073.400.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travail	9.000
32-12	Services déconcentrés du logement — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000
	Total de la 2ème partie	18.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	35.000.000
33-12	Services déconcentrés du logement — Prestations facultatives	45.000
33-13	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	635.400.000
33-14	Services déconcentrés du logement — Contribution aux œuvres sociales	2.610.000
	Total de la 3ème partie	673.055.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement — Remboursement de frais	43.000.000
34-12	Services déconcentrés du logement — Matériel et mobilier	24.000.000
34-13	Services déconcentrés du logement — Fournitures	21.000.000
34-14	Services déconcentrés du logement — Charges annexes	30.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés du logement — Parc automobile	17.500.000
34-93	Services déconcentrés du logement — Loyers	900.000
34-98	Services déconcentrés du logement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	137.448.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement — Entretien des immeubles	8.000,000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	Total du titre III	3.891.921.000
	Total de la sous-section V	3.891.921.000
	Total de la section I	19.449.647.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	19.449.647.000

Décret exécutif n° 14-47 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards quatre cent cinq millions cent quarante-et-un mille dinars (2.405.141.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	230.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	220.445.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.854.000
	Total de la 1ère partie	487.299.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	Mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	112.683.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.000.000
	Total de la 3ème partie	126.213.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	59.994.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.313.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.938.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	44.996.000
34-05	Administration centrale — Habillement	874.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4ème partie	140.345.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	19.800.000
	Total de la 5ème partie	19.800.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	24.550.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	15.450.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	5.000.000
36-04	Subvention à l'observatoire national de la Ville	
	Total de la 6ème partie	49.000.000
	7ème Partie	19.000.000
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	22.069.000
37-04	Administration centrale — Actions de sensibilisation	22.068.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée	40.000.000 5.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives au financement des exercices de lutte contre la pollution marine Tel-Bahr	5.000.000
	Total de la 7ème partie	72.068.000
	Total du titre III	894.925.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets (AND)	19.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires (A.N.A.A.T)	19.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	19.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	40.000.000
44-05	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	19.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence de promotion du parc des grands vents (APPGV)	90.000.000
	Total de la 4ème partie	206.000.000
	Total du titre IV	231.000.000
	Total de la sous-section I	1.125.925.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	374.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	450.339.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	105.640.000
	Total de la 1ère partie	929.979.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'environnement — Rentes d'accidents du travail	Mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'environnement — Pensions de service et pour dommages corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	Mémoire
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	8.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	206.695.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	13.000.000
	Total de la 3ème partie	227.761.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	29.619.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	24.160.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	2.023.000
34-98	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	98.452.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	3.024.000
37-14	Services déconcentrés de l'environnement — Actions de sensibilisation	12.000.000
	Total de la 7ème partie	15.024.000
	Total du titre III	1.279.216.000
	Total de la sous-section II	1.279.216.000
	Total de la section I	2.405.141.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	2.405.141.000

Décret exécutif n° 14-48 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-huit milliards six cent trente millions trois cent cinquante-neuf mille dinars (18.630.359.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de la communication

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	113.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	121.245.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.167.000
	Total de la 1ère partie	256.412.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.500.000
	Total de la 2ème partie	9.530.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	57.125.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.509.000
	Total de la 3ème partie	64.674.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.850.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	348.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.880.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.150.000
	Total de la 5ème partie	3.150.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-03	Dépenses liées à la retransmission des jeux olympiques (Sotchi 2014 et Rio de Janeiro 2016) (Dotation à verser à l'EPTV)	74.713.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations audiovisuelles	2.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	2.000.000
	Total de la 7ème partie	83.713.000
	Total du titre III	449.359.000

23	Rabie	Ethani	1435
	23	février	2014

TABLEAU ANNEXE (suite)				
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	TITRE IV			
	INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3ème Partie			
	Action éducative et culturelle			
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000		
	Total de la 3ème partie	2.000.000		
	4ème Partie			
	Action économique — Encouragements et interventions			
44-01	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision (ENTV)	6.630.000.000		
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A)	3.779.000.000		
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore (E.N.R.S)	5.656.000.000		
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse-service (A.P.S)	763.000.000		
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.I)	194.000.000		
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location de répéteurs pour diffusion de programmes de télévision par satellite, abonnements et droits de diffusion à Arabe Sat - 3A et Eutelsat E7WA	796.000.000		
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse	49.000.000		
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP)	312.000.000		
	Total de la 4ème partie	18.179.000.000		
	Total du titre IV	18.181.000.000		
	Total de la sous-section I	18.630.359.000		
	Total de la section I	18.630.359.000		
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	18.630.359.000		

Décret exécutif n° 14-49 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six cent quatre-vingt-seize milliards huit cent dix millions quatre cent treize mille dinars (696.810.413.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de l'éducation nationale

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	239.950.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	252.659.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.251.000
	Total de la 1ère partie	516.860.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	367.000
	Total de la 2ème partie	367.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	123.152.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	17.706.000
	Total de la 3ème partie	144.178.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	22.770.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.067.000
34-05	Administration centrale — Habillement	380.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	750.000
	Total de la 4ème partie	70.067.000
		70.007.000
	5ème Partie	
25.01	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.106.000
	Total de la 5ème partie	8.106.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	543.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	21.463.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	13.074.000.000
36-35	Subventions aux instituts de formation et de perfectionnement des maîtres de l'école fondamentale	838.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	122.463.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental des 1er et 2ème cycles avec internat	200.000.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	89.782.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	372.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	24.215.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	146.642.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	2.719.295.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	116.819.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	5.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	4.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication	1.500.000
	en éducation	10.000.000
	Total de la 6ème partie	39.728.216.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.200.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	3.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	15.500.000
37-09	Dotation des bibliothèques scolaires en ouvrages pour la promotion de la lecture en milieu scolaire	1.656.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	5.000.000
	Total de la 7ème partie	1.689.700.000
	Total du titre III	42.157.494.000
	TITRE IV	.2.1577.15 .1000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	240.608.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	7.000.000
	Total de la 2ème partie	247.608.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et	
	secondaire	742.425.000
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	97.000.000
43-03	Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya, frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	178.000.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	12.000.000
43-42	Cantines scolaires	20.573.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	446.000.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	2.374.000.000
43-60	Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	108.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	162.000.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	79.350.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	10.000.000
	Total de la 3ème partie	24.781.775.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves démunis	6.500.000.000
	Total de la 6ème partie	15.500.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	290.000.000
	Total de la 7ème partie	290.000.000
	Total du titre IV	40.819.383.000
	Total de la sous-section I	82.976.877.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.642.234.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	5.969.691.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	453.823.000
	Total de la 1ère partie	13.065.748.000
	2ème Partie	10.000.7.10.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	4 000 000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	4.000.000
	corporels	772.000.000
	Total de la 2ème partie	776.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	203.731.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.130.633.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	418.038.000
	Total de la 3ème partie	3.752.402.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	221.760.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	70.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	122.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	137.610.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.960.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	21.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.458.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	581.288.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	65.000.000
	Total de la 5ème partie	65.000.000
	Total du titre III	18.240.438.000
	Total de la sous-section II	18.240.438.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	167.003.182.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	153.965.837.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	10.923.820.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	59.914.890.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	60.307.759.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.986.002.000
	Total de la 1ère partie	459.101.490.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	5.884.614.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	80.242.256.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	14.165.631.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.503.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	30.055.662.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	4.640.445.000
	Total de la 3ème partie	136.491.608.000
	Total du titre III	595.593.098.000
	Total de la sous-section III	595.593.098.000
	Total de la section I	696.810.413.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	696.810.413.000

Décret exécutif n° 14-50 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante-dix milliards sept cent quarante-deux millions deux mille dinars (270.742.002.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités			
SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités		ADMINISTRATION CENTRALE	
TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités		SOUS-SECTION I	
Administration centrale — Traitements d'activités		SERVICES CENTRAUX	
1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités		TITRE III	
Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités		MOYENS DES SERVICES	
Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités		1ère Partie	
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		Personnel — Rémunérations d'activités	
Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	290.560.000
Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	344.900.000
2ème Partie	31-03		26.293.000
		Total de la 1ère partie	661.753.000
Personnel — Pensions et allocations		2ème Partie	
		Personnel — Pensions et allocations	
32-01 Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000.000
Total de la 2ème partie		Total de la 2ème partie	1.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	153.115.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.386.000
	Total de la 3ème partie	174.451.000
	4ème Partie	
34-01	Matériel et fonctionnement des services	
	Administration centrale — Remboursement de frais	65.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	60.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	700.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.350.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.100.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	156.865.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	85.800.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en science de la santé	93.250.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	90.250.000
36-05	Subventions aux universités	158.798.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	4.313.175.000
36-07	Subventions aux grandes écoles	14.465.000.000
36-08	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	29.700.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires	29.700.000
36-10	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie	29.700.000
	Total de la 6ème partie	263.648.775.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	13.500.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression des diplômes universitaires	20.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	5.600.000
37-08	Administration centrale — Contribution au programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Algérie	301.300.000
	Total de la 7ème partie	340.400.000
	Total du titre III	265.003.244.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	600.000
43-03	Encouragements aux associations estudiantines	12.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	400.000.000
	Total de la 3ème partie	412.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	39.900.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	238.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).	352.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	244.990.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	263.821.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC)	425.000.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	38.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	231.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	772.968.000
44-11	Centre de recherche en technologie pour l'énergétique (CRTSE)	287.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	439.484.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.202.082.000
44-14	Centre de recherche scientifique et technique en soudage et contrôle (C.S.C)	584.000.000
	Total du titra IV	5.118.245.000
	Total du titre IV Total de la sous-section I	5. 530.845.000
	Total de la section I	270.534.089.000
	Total uc la section I	270.534.089.000

23	Rabie Ethani	1435
23	février 2014	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	54.000.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	61.350.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.445.000
	Total de la 1ère partie	123.795.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	500.000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	28.338.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	2.000.000
	Total de la 3ème partie	30.858.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	9.000.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	2.100.000
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	4.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	100.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	1.000.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	50.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.260.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	10.000.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	8.000.000
37-07	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement du conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique	10.000.000
	Total de la 7ème partie	28.000.000
	Total du titre III	205.913.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	207.913.000
	Total de la section II	207.913.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	270.742.002.000

Décret exécutif n° 14-51 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-cinq milliards deux cent trente-trois millions cent cinquante-cinq mille dinars (25.233.155.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, à la ministre de la culture

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	185.110.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	192.786.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	48.380.000
	Total de la 1ère partie	426.276.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.042.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	94.474.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.308.000
	Total de la 3ème partie	111.876.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	56.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	36.518.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	24.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	5.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	134.528.000
	55 D	15 1.520.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	30.319.000
	Total de la 5ème partie	30.319.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	663.000.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	304.250.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel	
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	155.000.000 578.000.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria	124.000.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar	379.000.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili	156.000.000
36-10	Subventions aux musées nationaux et régionaux	949.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	1.766.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	141.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	70.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	69.600.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	
36-19	Subvention à la bibliothèque de lecture publique	52.500.000 1.725.482.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidilkelt	62.500.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	56.200.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	56.200.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	51.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	39.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des	75.000.000
26.27	fêtes et des cérémonies musulmanes	30.000.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	70.000.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	200.000.000
36-29	Subvention au Palais de la culture de Skikda	88.150.000
	Total de la 6ème partie	7.860.882.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
-	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	200.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	5.500.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maâchi».	7.200.000
37-17	Administration centrale — Contribution au fonds national de préparation et d'organisation de la manifestation « Constantine capitale de la culture arabe 2015 »	4.000.000.000
	Total de la 7ème partie	9.707.200.000
	Total du titre III	18.274.123.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	20 000
40.04	Frais de formation	30.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère culturel	200.000.000
	Total de la 3ème partie	230.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	1.090.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	12.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	526.000.000
44-13	Administration centrale — Contribution au ballet national	140.000.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	140.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	450.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	165.000.000
44-22	Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	944.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	229.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	100.000.000
44-25	Administration centrale — Contribution à l'ensemble national de la musique andalouse	60.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale pour le rayonnement culturel	310.000.000
44-27	Administration centrale — Contribution à l'office national des droits d'auteur et droits voisins	120.000.000
44-28	Administration centrale — Contribution à l'office du village des artistes	100.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	60.000.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	100.000.000
	Total de la 4ème partie	4.546.000.000
	Total du titre IV	4.776.000.000
	Total de la sous-section I	23.050.123.000
	•	

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	652.050.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	653.858.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations—	560.493.000
31 13	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	179.329.000
	Total de la 1ère partie	1.393.680.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	17.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	220.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	303.588.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	32.168.000
	Total de la 3ème partie	352.976.000
	4ème Partie	232.370.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	30.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	40.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	20.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	162.000.000
	5ème Partie	
05	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	24.376.000
	Total de la 5ème partie	24.376.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	250.000.000
	Total de la 7ème partie	250.000.000
	Total du titre III	2.183.032.000
	Total de la sous-section II	2.183.032.000
	Total de la section I	25.233.155.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	25.233.155.000

Décret exécutif n° 14-52 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-neuf milliards quatre cent quatre-vingt-et-onze millions cent quatre-vingt-seize mille dinars (49.491.196.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	146.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	157.528.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.113.000
	Total de la 1ère partie	324.641.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	470.000
	Total de la 2ème partie	470.000

	TABLEAU AINTEAE (Suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	75.882.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.710.000
	Total de la 3ème partie	88.192.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	37.860.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000,000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.625.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.644.000
34-05	Administration centrale — Habillement	209.000
34-06	Administration centrale — Frais de généralisation de l'utilisation de l'internet	372.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.852.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	433.260.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.675.000
	Total de la 5ème partie	3.675.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	136.814.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	744.817.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	35.431.696.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	9.578.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	88.753.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	234.210.000
	Total de la 6ème partie	46.214.290.000
	•	I

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	21.420.000
37-04	Administration centrale — Organisation des omympiades nationales de la formation et de l'enseignement professionnels	20.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	20.000.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	10.000.000
37-08	Administration centrale — Frais d'impression des diplômes	10.000.000
0, 00	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	47.147.048.000
		17.11 17.0 10.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherches sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	3.200.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	12.800.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	6.000.000
	Total de la 4ème partie	22.000.000
	Total du titre IV	32.000.000 47.179.048.000
	Total de la sous-section I	47.179.046.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	741.677.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	706.490.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	114.601.000
	Total de la 1ère partie	1.562.768.000
	•	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	63.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.400.000
	Total de la 2ème partie	2.463.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	33.184.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	362.042.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	42.850.000
	Total de la 3ème partie	438.076.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	48.327.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.650.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.088.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	33.345.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.155.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.764.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	109.029.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	9.812.000
	Total de la 5ème partie	9.812.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation des olympiades locales et régionales de la formation et de l'enseignement professionnels	150.000.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilayas de partenariat	40.000.000
	Total de la 7ème partie	190.000.000
	Total du titre III	2.312.148.000
	Total de la sous-section II	2.312.148.000
	Total de la section I	49.491.196.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	49.491.196.000

Décret exécutif n° 14-53 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent trente-cinq milliards huit cent vingt-deux millions quarante-quatre mille dinars (135.822.044.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	151.269.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	185.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.787.000
	Total de la 1ère partie	358.556.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.514.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	84.192.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.411.000
	Total de la 3ème partie	95.147.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.690.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	22.790.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.969.000
34-92	Administration centrale — Loyers	900.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.114.000
	Total de la 4ème partie	75.763.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse de Bousmail	48.465.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) de Khemisti	100.706.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) de Birkhadem	88.922.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) de Constantine	129.277.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	16.611.769.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	112.861.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	56.918.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	67.121.000
36-13	Subvention au service d'aide mobile d'urgence sociale de Batna, Alger, Oran, Constantine, Ouargla, Béchar	74.734.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse de Mostaganem	20.140.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	29.281.000
	Total de la 6ème partie	17.340.194.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	22.500.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	6.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme	5.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	9.800.000
37-06	Administration centrale — Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans la wilaya de Souk Ahras, commune de Sidi Fredj	1.456.000
	Total de la 7ème partie	44.756.000
	Total du titre III	
		17.925.996.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
42.04	Action educative et culturene Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43-01	Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Emplois d'attentes — Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID)	11.482.042.000
44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)	37.130.000.000
	Total de la 4ème partie	48.612.042.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère social	357.812.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	230.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social	250.000.000
46-09	(ADS) Dotation au fonds de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la	50.627.400.000
	Charte pour la paix et la réconciliation nationale	500.000.000
46-14	Administration centrale — Frais de transport des personnes âgées	132.000.000
	Total de la 6ème partie	51.847.212.000
	Total du titre IV	100.489.254.000
	Total de la sous-section I	118.415.250.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-11	Personnel — Rémunérations d'activités Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	00=
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	835.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	785.000.000
J1-1J	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	91.369.000
	Total de la 1ère partie	1.711.369.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.620.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.350.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.171.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	45.981.000
	Total de la 3ème partie	3.242.331.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	20.755.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.587.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	23.960.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.010.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.850.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	69.382.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.576.000
	Total de la 5ème partie	11.576.000
	Total du titre III	5.037.278.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance.	190.860.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	12.178.656.000
	Total de la 6ème partie	12.369.516.000
	Total du titre IV	12.369.516.000
	Total de la sous-section II	17.406.794.000
	Total de la section I	135.822.044.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	135.822.044.000

Décret exécutif n° 14-54 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-trois milliards huit cent un millions cent vingt-cinq mille dinars (23.801.125.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre du commerce

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	233.000.000 256.300.000 37.000.000 526.300.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	210.000 600.000 810.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	122.325.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.000.000
33 01	Total de la 3ème partie	142.475.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	70.810.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	70.819.000 2.146.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.937.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	56.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de dépliants	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	10.000.000
34-90 34-92	Administration centrale — Larcautomobile	7.000.000
34-92 34-97	Administration centrale — Eoyers	1.000.000
34-91	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	167.112.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	53.000.000
	Total de la 5ème partie	53.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur	
	(ALGEX)	120.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage	120.000.000
	(C.A.C.Q.E)	535.000.000
	Total de la 6ème partie	655.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	0.000.000
37-02	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à	9.900.000
37-04	l'organisation mondiale du commerce	11.500.000
	Frais de fonctionnement du conseil de la concurrence	50.000.000
37-07		90.000.000
	Total de la 7ème partie	161.400.000
	Total du titre III	1.706.097.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43.000.000
	Total de la 3ème partie	43.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contributions aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	59.850.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	38.000.000
44-05	Contributions aux associations d'utilité publique	10.000.000
44-06	Contribution au programme d'appui (P3A) à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne	15.400.000
	Total de la 4ème partie	123.250.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	6.072.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée	3.000.000.000
	Total de la 6ème partie	9.072.000.000
	Total du titre IV	9.238.250.000
	Total de la sous-section I	10.944.347.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions de wilayas du commerce – Traitements d'activités	4.210.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.650.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	264,000,000
	sociale	9.124.000.000
		7.12T.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	424.000
32-11	Directions de wilayas du commerce — Renies d'accidents du d'avail	136.000
5 <u>2</u> 12	corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.654.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	115.000.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	2.215.000.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	145.000.000
	Total de la 3ème partie	2.475.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	71.530.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	44.000.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	60.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	92.000.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	4.600.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	53.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	5.580.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	330.720.000
	5ème Partie	
35-11	Travaux d'entretien	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	79.400.000
	Total de la 5ème partie	79.400.000
	Total du titre III	12.011.574.000
	Total de la sous-section II	12.011.574.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	255.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	275.000.000
31-23	Directions régionales du commerce—Personnel contractuel - Rémunérations— Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	39.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	132.500.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	150.660.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	12.375.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	10.000.000
34-23	Directions régionales du commerce— Fournitures	11.250.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	21.000.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	6.635.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	1.300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	63.104.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	19.425.000
	Total de la 5ème partie	19.425.000
	Total du titre III	802.204.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Directions régionales du commerce — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43.000.000
	Total de la 3ème partie	43.000.000
	Total du titre IV	43.000.000
	Total de la sous-section III	845.204.000
	Total de la section I	23.801.125.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	23.801.125.000

Décret exécutif n° 14-55 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Aprés approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante-dix-sept millions cinq cent quarante-sept mille dinars (277.547.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	70.358.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	89.422.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.800.000
	Total de la 1ère partie	174.580.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	828.000
33-01	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	39.942.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.758.000
22 01	Total de la 3ème partie	44.538.000
	1	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.592.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.241.000
34-05	Administration centrale — Habillement	236.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.300.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	38.179.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.250.000
	Total de la 5ème partie	6.250.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	273.547.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01		
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section I	277.547.000
	Total de la section I	277.547.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	277.547.000

Décret exécutif n° 14-56 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante-quatorze milliards deux cent quatre-vingt-et-onze millions cinq cent cinquante-cinq mille dinars (274.291.555.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	136.567.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	158.818.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.003.000
	Total de la 1ère partie	323.388.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	882.000
	Total de la 2ème partie	1.182.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	73.847.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.500.000
	Total de la 3ème partie	85.447.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.410.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.014.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.890.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.514.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.700.000
	Total de la 5ème partie	9.700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.500.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	1.000.000
37-11	Administration centrale — Quote part de l'Algérie au financement du programme jeunesse-emploi, initié par l'Union Européenne	53.000.000
	Total de la 7ème partie	58.500.000
	Total du titre III	531.731.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	10.000.000
	formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000

	I ABLEAU ANNEAE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	3.418.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	135.248.616.000
	Total de la 4ème partie	138.666.616.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	54.323.000.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions d'invalidité	1.789.754.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	1.936.054.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	20.546.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.643.108.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	
46-17		63.150.000.000
40-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	803.007.000
	Total de la 6ème partie	123.701.109.000
		262.377.725.000
	Total de la sous-section I	262.909.456.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	406.411.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	411.467.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	69.588.000
	Total de la 1ère partie	887.466.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	18.806.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	204.470.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	21.815.000
	Total de la 3ème partie	245.091.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	14.520.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	6.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi —Fournitures	9.180.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi —Charges annexes	19.200.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	686.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	24.720.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.600.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	76.018.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	8.335.000
	Total de la 5ème partie	8.335.000
	7ème Partie	0.020.000
	Dépenses diverses	
37-22	Services déconcentrés de l'emploi — Quote-part patronale de sécurité sociale	
31-22	liée au dispositif DAIP	8.051.784.000
	Total de la 7ème partie	8.051.784.000
	Total du titre III	9.268.994.000
	Total de la sous-section II	9.268.994.000
	Total de la section I	272.178.450.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	26 722 000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	36.723.000 35.367.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et	
	cotisations de sécurité sociale	1.586.000
	Total de la 1ère partie	73.676.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	773.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	80.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	18.023.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	1.058.000
	Total de la 3ème partie	19.934.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	2.552.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	416.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	1.500.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	800.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	7.340.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	12.678.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	201.000
	Total de la 5ème partie	201.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	1.350.000
	Total de la 7ème partie	1.350.000
	Total du titre III	107.839.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	15.000.000
	Total de la 3ème partie	15.000.000
	Total du titre IV	15.000.000
	Total de la sous-section I	122.839.000
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	646.742.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	675.136.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	217.435.000
	Total de la 1ère partie	1.539.313.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	103.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000
	Total de la 2ème partie	2.003.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	32.211.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	330.470.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	17.000.000
	Total de la 3ème partie	381.081.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	9.017.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	5.342.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	9.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	21.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.610.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	12.060.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.700.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	62.369.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	5.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	Total du titre III	1.990.266.000
	Total de la sous-section II	1.990.266.000
	Total de la section II	2.113.105.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	274.291.555.000

Décret exécutif n° 14-57 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent soixante-cinq milliards neuf cent quarante-six millions sept cent cinquante-trois mille dinars (365.946.753.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	214.460.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	215.667.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	39.500.000
	Total de la 1ère partie	469.627.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	822.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	842.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	107.532.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.946.000
	Total de la 3ème partie	124.478.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	67.122.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.917.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	629.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	475.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.582.000
34-92	Administration centrale — Loyers	725.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	720.031.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.544.000
	Total de la 5ème partie	12.544.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	312.323.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé publique (ENMAS)	221.503.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	296.443.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	343.104.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	82.072.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	62.882.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	237.012.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	2.792.520.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	429.638.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	396.727.000
36-13	Subvention à l'école de formation paramédicale de Laghouat (EFPM)	81.159.000
	Total de la 6ème partie	5.255.383.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	63.000.000
	Total de la 7ème partie	63.000.000
	Total du titre III	6.645.905.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.500.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.400.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des	1.100.000
	personnels	12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.900.000
44-01	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements	
	publics de santé	42.500.000.000
	Total de la 4ème partie	42.500.000.000
46-01	6ème Partie **Action sociale — Assistance et solidarité* Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements	
40-01	publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-	
46.00	universitaires	307.796.476.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	1.000.000
46-03 46-05	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA). Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-	13.318.000
	assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	6.612.000.000
	Total de la 6ème partie	314.484.106.000
	Total du titre IV	357.005.006.000
	Total de la sous-section I	363.650.911.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	827.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	735.016.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	127.200.000
	Total de la 1ère partie	1.689.216.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	35.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	390.504.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	56.000.000
	Total de la 3ème partie	481.504.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	36.757.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.250.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	36.432.000
35-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.520.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.017.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.880.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	105.336.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	18.533.000
	Total de la 5ème partie	18.533.000
	Total du titre III	2.295.842.000
	Total de la sous-section II	2.295.842.000
	Total de la section I	365.946.753.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	365.946.753.000

Décret exécutif n° 14-58 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-six milliards sept cent quatre-vingt-et-onze millions cent trente-quatre mille dinars (36.791.134.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de la jeunesse et des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	351.682.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	519.469.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	47.154.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	58.000.000
	Total de la 1ère partie	976.305.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	9.185.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.240.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	217.787.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	23.273.000
<i>55</i> 01	Total de la 3ème partie	249.320.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	45.872.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	36.403.000
34-05	Administration centrale — Habillement	563.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel de jeunesse et des sports	Mémoire
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	6.600.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	48.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.576.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.277.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	152.401.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.353.000
	Total de la 5ème partie	10.353.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	682.052.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	516.247.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	73.189.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	130.209.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	207.970.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	376.845.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	4.013.196.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W.)	2.658.289.000
	Total de la 6ème partie	8.657.997.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	90.160.000
37-06	Administration centrale — Festivités commératives des fêtes nationales	152.000.000
37-00	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sport	130.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport.	169.600.000
31-44	Total de la 7ème partie	550.760.000
	1	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	13.510.000
43-02	Administration centrale — Contributions aux associations sportives	2.642.780.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	2.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragements aux associations de jeunes	155.000.000
43-06	Administration centrale — Contribution au fonds de soutien public aux clubs professionnels de football	2.480.000.000
	Total de la 3ème partie	5.293.290.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse (A.N.A.L.J.)	242.014.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O.)	270.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikjda	48.450.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	1.095.000.000
	Total de la 4ème partie	1.655.464.000
	Total du titre IV	6.948.754.000
	Total de la sous-section I	17.555.075.000
		17.555.075.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.860.893.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	6.339.544.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.228.243.000
	Total de la 1ère partie	14.428.680.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	24.015.000
	Total de la 2ème partie	25.012.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	350.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.300.129.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	422.272.000
	Total de la 3ème partie	4.072.401.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	70.686.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	20.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	22.687.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	72.807.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	7.000.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse	271.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.640.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.660.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	477.960.000
	5ème Partie **Travaux d'entretien**	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	40.517.000
	Total de la 5ème partie	40.517.000
	Total du titre III	19.044.570.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	174.489.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques	
	physiques et sportives	17.000.000
	Total de la 3ème partie	191.489.000
	Total du titre IV	191.489.000
	Total de la sous-section II	19.236.059.000
	Total de la section I	36.791.134.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	36.791.134.000

Décret exécutif n° 14-59 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards six cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-six mille dinars (3.680.186.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	195.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	216.632.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	44.174.000
	Total de la 1ère partie	455.806.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.641.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	103.068.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.310.000
	Total de la 3ème partie	113.019.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	34.060.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.080.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.875.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.080.000
34-05	Administration centrale — Habillement	220.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	83.165.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	16.422.000
	Total de la 5ème partie	16.422.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	10.122.000
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de	
	l'information et de la communication d'Oran	200.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	100.000.000
	Total de la 6ème partie	300.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	974.452.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche des télécommunications (C.E.R.T.)	40.000.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (A.S.A.L)	1.293.000.000
	Total de la 4ème partie	1.333.000.000
	Total du titre IV	1.335.000.000
	Total de la sous-section I	2.309.452.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	433.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	422.437.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	126.632.000
	Total de la 1ère partie	982.069.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11		- 00.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-12	corporels	36.650.000
	Total de la 2ème partie	37.150.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	15.100.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	223.022.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	29.044.000
	Total de la 3ème partie	267.166.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.300.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.750.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.875.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	29.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.400.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	10.100.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	68.605.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.744.000
	Total de la 5ème partie	15.744.000
	Total du titre III	1.370.734.000
	Total de la sous-section II	1.370.734.000
	Total de la section I	3.680.186.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	3.680.186.000

Décret exécutif n° 14-60 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards sept millions sept cent trente-sept mille dinars (3.007.737.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre du tourisme et de l'artisanat

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	153.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	158.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	Total de la 1ère partie	356.400.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accident de travail	46.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	504.000
	Total de la 2ème partie	550.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.885.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	77.850.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.043.000
	Total de la 3ème partie	88.803.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	49.882.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.111.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.520.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	21.550.000
34-05	Administration centrale — Habillement	346.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	203.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	375.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	18.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	107.302.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.217.000
	Total de la 5ème partie	14.217.000
		17.217.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01		4-2-06
36-01 36-02	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (ONT).	153.000.000
	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	107.120.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi-Ouzou	106.920.000
36-04	Administration centrale —Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda	103.950.000
	Total de la 6ème partie	470.990.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.322.000
37-02	Administration centrale — Action de sensibilisation	1.250.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	
	Total de la 7ème partie	2.970.000
	Total du titre III	15.542.000
	Total du tide III	1.053.804.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.600.000
43-02	Administration centrale — Manifestations artisanales	1.000.000
43-03	Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	13.000.000
	Total de la 3ème partie	34.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M.)	15.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	240.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	30.000.000
	Total de la 4ème partie	285.000.000
	Total du titre IV	319.600.000
	Total de la sous-section I	1.373.404.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	600.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	99.500.000
	Total de la 1ère partie	1.199.500.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	13.939.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	339.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	275.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	24.465.000
	Total de la 3ème partie	313.743.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	28.380.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	35.750.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	580.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.900.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	111.090.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.634.333.000
	Total de la sous-section II	1.634.333.000
	Total de la section I	3.007.737.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	3.007.737.000

Décret exécutif n° 14-61 du 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards trois cent vingt-trois millions quatre cent dix mille dinars (2.323.410.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2014, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie Ethani 1435 correspondant au 6 février 2014.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2014, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	142.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	140.442.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.996.000
	Total de la 1ère partie	304.438.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	250.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.654.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	70.610.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.123.000
	Total de la 3ème partie	79.387.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.923.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.435.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.909.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.079.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.383.000
34-92	Administration centrale — Loyers	624.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	48.563.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.730.000
	Total de la 5ème partie	4.730.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA)	120.388.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA)	126.120.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	48.307.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo	50.937.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité du milieu	58.272.000
	Total de la 6ème partie	404.024.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.800.000
	Total de la 7ème partie	1.800.000
	Total du titre III	843.192.000

23 Rabie	Ethani	1435
23	février	2014

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	5.300.000
	Total de la 3ème partie	5.300.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.500.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	66.500.000
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	522.745.000
	Total de la 4ème partie	590.745.000
	Total du titre IV	596.045.000
	Total de la sous-section I	1.439.237.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	237.739.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	322.029.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	112.051.000
	Total de la 1ère partie	671.819.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

Total du titre III.....

Total de la sous-section II.....

Total de la section I.....

Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des

ressources halieutiques.....

884.173.000

884.173.000

2.323.410.000

2.323.410.000